



ARRETE DE MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L.523-1 et L.523-5,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu mon arrêté du 26 juin 2023 fixant la liste d'aptitude d'accès par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial,

Vu le rectificatif du 29 juin 2023 à l'arrêté fixant la liste d'aptitude d'accès par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial,

Vu mon arrêté du 13 octobre 2023 de mise à jour de la liste d'aptitude d'accès par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial,

Vu les demandes de Mesdames NUVOLINI Nathalie et PONSON Valérie, Messieurs MANCELLON Eddy, MOINE Michaël, RIFFARD Patrice et STAATH Romain, en date du 12 octobre 2023, de réinscription sur la liste d'aptitude d'accès par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial, Considérant qu'il convient de mettre à jour la liste d'aptitude d'accès par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial,

ARRETE

Article 1 :

La liste d'aptitude d'accès par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial est arrêtée ainsi que suit :

Nom – Prénom – Collectivité/Etablissement	Situation	Date de début de situation	Date de fin de situation
BARRALON David Mairie d'Annonay	1 ^{ère} inscription	01/07/2023	30/06/2025
BAYLE Laurent Mairie de Viviers	1 ^{ère} inscription	01/07/2023	30/06/2025
BLONDE Nicole Mairie de Vernon	1 ^{ère} inscription	01/12/2022	30/11/2024
CHOPARD Florence Ardèche-Habitat – Privas	1 ^{ère} inscription	01/07/2023	30/06/2025
FARGIER née SAGOT Valérie Ardèche-Habitat - Privas	1 ^{ère} inscription	01/07/2023	30/06/2025
GRAUX Julien Mairie de Thueyts	1 ^{ère} inscription	01/07/2023	30/06/2025

MADEIRA-MARQUES Maria CDC Ardèche Rhône Coiron - Cruas	1 ^{ère} inscription	01/12/2022	30/11/2024
MANCELLON Eddy CDC Ardèche Rhône Coiron - Cruas	3 ^{ème} année d'inscription	22/12/2023	21/12/2024
MARCY Philippe SICTOBA - Beaulieu	1 ^{ère} inscription	01/07/2023	30/06/2025
MOINE Michaël CDC Ardèche Rhône Coiron - Cruas	3 ^{ème} année d'inscription	22/12/2023	21/12/2024
NOUET Jérôme SICTOBA - Beaulieu	1 ^{ère} inscription	01/07/2023	30/06/2025
NUVOLINI Nathalie CDC Ardèche Rhône Coiron - Cruas	3 ^{ème} année d'inscription	22/12/2023	21/12/2024
PETIT née SETIAN Delphine Mairie de Le Pouzin	1 ^{ère} inscription	01/07/2023	30/06/2025
PONSON Valérie CDC Ardèche Rhône Coiron - Cruas	3 ^{ème} année d'inscription	22/12/2023	21/12/2024
RIFFARD Patrice CDC Ardèche Rhône Coiron - Cruas	3 ^{ème} année d'inscription	22/12/2023	21/12/2024
ROUCHON née DUMAS Laurence Mairie d'Annonay	1 ^{ère} inscription	01/07/2023	30/06/2025
SOUTEYRAT Claude Mairie d'Annonay	1 ^{ère} inscription	01/07/2023	30/06/2025
STAATH Romain CDC Ardèche Rhône Coiron - Cruas	3 ^{ème} année d'inscription	22/12/2023	21/12/2024
TEYSSEIRE David Mairie de Le Pouzin	1 ^{ère} inscription	01/07/2023	30/06/2025
THOMAS-BILLOT née GESSE Magali Mairie de St Sernin	3 ^{ème} année d'inscription	22/10/2023	21/10/2024

Article 2 :

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable pour une durée de deux ans. Elle peut être renouvelée une troisième année et une quatrième année sous réserve que le lauréat qui ne serait pas recruté fasse connaître son intention d'être maintenu sur cette liste dans le délai d'un mois avant le terme de la deuxième année d'inscription et avant le terme de la troisième année d'inscription.

Article 3 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale (Palais des juridictions administratives – 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cédex 3) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant sa notification et sa publication.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Largentière, adressé à toutes les collectivités territoriales et établissements territoriaux de l'Ardèche, publié sur le site internet du Centre de Gestion (www.cdg07.com) et affiché dans les locaux du Centre de Gestion.

Fait à Lachapelle sous Aubenas, le 1^{er} décembre 2023

**Le Président,
Mairie de Largentière,**

Jean-Roger DURAND





ARRETE DE MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE AU GRADE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2ème classe APRES EXAMEN PROFESSIONNEL

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche,
Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L.523-1 et L.523-5,
Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Vu mon arrêté du 26 juin 2023 fixant la liste d'aptitude d'accès par voie de promotion interne au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe après examen professionnel,
Vu la demande de Monsieur LAGET Stéphane, réceptionnée le 1^{er} septembre 2023, de réinscription sur la liste d'aptitude d'accès par voie de promotion interne au grade rédacteur principal de 2^{ème} classe après examen professionnel,
Considérant qu'il convient de mettre à jour la liste d'aptitude d'accès par voie de promotion interne au grade rédacteur principal de 2^{ème} classe après examen professionnel,

ARRETE

Article 1 :

La liste d'aptitude d'accès par voie de promotion interne au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe après examen professionnel est arrêtée ainsi que suit :

Nom – Prénom – Collectivité/Etablissement	Situation	Date de début de situation	Date de fin de situation
BSERENI Stella Mairie de St Péray	1 ^{ère} inscription	01/07/2023	30/06/2025
LAGET Stéphane Mairie de St Marcel d'Ardèche	3 ^{ème} année d'inscription	22/12/2023	21/12/2024

Article 2 :

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable pour une durée de deux ans. Elle peut être renouvelée une troisième année et une quatrième année sous réserve que le lauréat qui ne serait pas recruté fasse connaître son intention d'être maintenu sur cette liste dans le délai d'un mois avant le terme de la deuxième année d'inscription et dans le délai d'un mois avant le terme de la troisième année d'inscription.

.../...



Article 3 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale (Palais des juridictions administratives – 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cédex 3) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant sa notification et sa publication.

Article 4 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Largentière, adressé à toutes les collectivités territoriales et établissements territoriaux de l'Ardèche, publié sur le site internet du Centre de Gestion (www.cdg07.com) et affiché dans les locaux du Centre de Gestion.

Fait à Lachapelle s/Aubenas, le 1^{er} décembre 2023

**Le Président,
Maire de Largentière,**

Jean-Roger DURAND

